

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Technowest - Projet collectif ZIRI - Subvention de la Communauté
urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a un double objet, d'une part permettre à la technopole Bordeaux Technowest de mettre en place le projet collectif ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) sur l'Ecoparc de Blanquefort et d'autre part, de prendre en compte la modification du budget prévisionnel de l'association Bordeaux Technowest dans le cadre de son plan d'actions 2013.

I – Soutien au projet ZIRI :

A - Contexte et objectifs :

La technopole Bordeaux Technowest a pour objectif de favoriser l'émergence, la création, et le développement d'activités industrielles et tertiaires innovantes, en étroite collaboration avec la communauté scientifique et industrielle.

En lien avec la stratégie de développement économique élaborée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et axée sur le soutien à des filières d'excellence, Bordeaux Technowest oeuvre notamment au développement et à l'animation des filières relevant de la croissance verte sur notre territoire.

La technopole est chargée de l'animation et du développement de l'Ecoparc, parc technologique situé sur la ville de Blanquefort et entièrement dédié à l'implantation d'entreprises relevant des filières vertes (énergies renouvelables, éco-construction, réseaux intelligents,...).

Dans ce contexte de reconversion de la zone industrielle de Blanquefort, la technopole Bordeaux Technowest ambitionne de porter le projet collaboratif ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) qui poursuit un triple objectif :

- apporter aux industriels et entreprises de la zone d'activités de l'Ecoparc des solutions d'optimisation et de management de l'énergie, des fluides, des transports et des déchets.

- modéliser une zone industrielle de nouvelle génération en la dimensionnant sur des thématiques suffisamment attractives (nouvelles technologies) pour attirer de nouvelles sociétés et donc de nouveaux emplois.
- étudier la faisabilité d'une plateforme expérimentale permettant d'implanter des démonstrateurs, des outils de mutualisation, et des centres de Recherche et Développement.

Le projet ZIRI a pour objectif in fine d'anticiper de nouveaux modèles économiques des zones industrielles et d'être ainsi dupliqué aux autres zones d'activités de l'agglomération bordelaise et de la région Aquitaine.

B - Méthodologie et phasage :

Cette action collective est prévue pour une durée de 18 mois. Elle associe des partenaires publics (ADEME, le Conseil régional d'Aquitaine, la Communauté urbaine de bordeaux, la ville de blanquefort), les entreprises de la zone industrielle de Blanquefort, les jeunes entreprises innovantes de la pépinière Ecoparc, les centres de Recherche et Développement, et quelques grands groupes énergéticiens indispensables pour une approche fine des flux.

Le projet ZIRI doit se dérouler en 3 phases :

1 - La première phase du projet ZIRI (6 mois) consistera à réaliser un diagnostic multi-flux (eau, déchets, électricité, gaz, transport, télécommunications,.....) de la zone industrielle de l'Ecoparc via la collecte des données auprès d'un échantillon de 20 à 30 entreprises significatives de la zone. La cartographie quantitative et qualitative des flux qui en découlera servira alors de base à la modélisation de la zone.

2 - La seconde phase du projet (6 mois) consistera à identifier les pistes d'optimisation de la gestion des flux, des synergies, et des mutualisations. Des préconisations sur les solutions innovantes à déployer pourront alors être identifiées et proposées aux entreprises partenaires du projet.

3 - La troisième phase du projet (6 mois) consistera à élaborer l'étude de faisabilité d'une plateforme de R&D, appelée aussi living lab, qui permettra de matérialiser concrètement le projet. Elle constituera une véritable « tour de contrôle » de suivi et de l'optimisation de flux. Le centre de service Ecoparc pourrait être le bâtiment idéal pour un premier site d'expérimentation.

C - Retombées attendues :

- Pour les PME/PMI locales : le projet ZIRI permettra aux entreprises locales de bénéficier des expérimentations afin d'optimiser leurs coûts d'exploitation à travers un audit poussé qui permettra d'établir un certain nombre de recommandations :
 - réduction de la facture énergétique ;
 - réduction de la facture d'eau ;
 - gestion mutualisée des déchets ;

- logistique mutualisée ; logistique du dernier kilomètre ;
- récupération des calories et réseaux de chaleur ;
- accès très haut débit.
- Pour les entreprises innovantes de la Pépinière et du centre d'affaires Ecoparc : les jeunes entreprises innovantes de la Pépinière Ecoparc pourront ainsi tester leurs innovations en conditions réelles d'application. Cela participera à l'attractivité du Centre de services Ecoparc, déjà doté d'ateliers de production permettant la fabrication des prototypes de ces innovations.
- De nouvelles implantations sur l'Ecoparc : le projet ZIRI constitue un véritable facteur d'attractivité pour l'implantation de nouvelles entreprises, de nouvelles compétences, de nouveaux emplois, sur le site aujourd'hui identifié comme étant le lieu d'accueil prioritaire sur l'agglomération bordelaise des entreprises relevant de la croissance verte. Sont ciblés :
 - les cellules de R&D des grands groupes ;
 - les PME technologiques ;
 - les jeunes entreprises éco-innovantes ;
 - les bureaux d'études ;
 - les écoles, laboratoires, et centres de formation.

D - Plan de financement :

Notre établissement public est sollicité pour apporter un soutien financier de 45 000 € TTC, aux côtés des autres partenaires publics portant ainsi l'intervention publique à hauteur de

125 350 € TTC, dans le cadre d'un budget prévisionnel s'élevant à 268 800 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant TTC
<u>Dépenses internes de fonctionnement :</u> Bordeaux Technowest	28 000,00	<u>Aides publiques :</u> CUB Conseil Régional d'Aquitaine Mairie de Blanquefort ADEME	45 000,00 60 000,00 4 000,00 16 350,00
Sous-total :	28 000,00	Sous-total :	125 350,00
<u>Partenaires Ingénierie :</u> Etat des lieux Modélisation de la zone Faisabilité plateforme d'essais	54 000,00 46 500,00 19 500,00	<u>Autofinancement :</u> Bordeaux Technowest Entreprises Ecoparc Groupe Industriels Partenaires Ingénierie Partenaires techno.	4 000,00 54 650,00 40 800,00 24 000,00 20 000,00
Sous-total	120 000,00	Sous-total :	143 450,00
<u>Partenaires Technologies et Formation :</u> CEA TECH CESI	10 000,00 10 000,00		
Sous-total :	20 000,00		
<u>Consortium End-user de l'Ecoparc :</u> Temps passé par les entreprises	60 000,00		
Sous-total :	60 000,00		
<u>Groupe Industriels :</u> GDF-SUEZ LYONNAISE DES EAUX ERDF	13 600,00 13 600,00 13 600,00		
Sous-Total :	40 800,00		
Total général	268 800,00	Total général :	268 800,00

II - Programme d'actions 2013 Bordeaux Technowest – Avenant :

Par délibération n° 2013/0075 du 01 mars 2013, le Conseil de Communauté a décidé d'octroyer une subvention de 330 000 € à l'association Bordeaux Technowest pour son

programme d'actions 2013 dans le cadre des actions menées sur les clusters métropolitains Bordeaux Aéroprac et Ecoparc.

Ce plan d'actions participe au développement économique de l'agglomération bordelaise et répond aux ambitions du Schéma Métropolitain de Développement Economique afin de favoriser la structuration et le développement des filières stratégiques de la métropole bordelaise.

Or, il a été constaté que la somme de 53 515 € correspondant à la refacturation du temps passé par la SPL Bordeaux Aéroprac et la société Techno'Start avait été intégrée par erreur par la technopole, dans le plan de financement prévisionnel portant ce montant à 1 395 500 € pour une subvention de 330 000 €.

Par conséquent, le budget prévisionnel proposé pour la mise en œuvre du plan d'actions de Bordeaux Technowest s'élève donc après correction à 1 341 985 € au lieu de 1 395 500 €.

Il est à noter que cette modification n'aura aucune incidence sur le montant de la subvention à verser initialement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le régime communautaire N° E1/90-NN/120/90 DU 3/07/1331 qui permet le soutien public aux actions collectives en faveur des PME,

VU la délibération n° 2011/0156 du conseil de la Communauté urbaine de bordeaux en date du 25 mars 2011 relative au Schéma Métropolitain de Développement économique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- le dossier de demande d'aide présenté par l'association Bordeaux Technowest pour la mise en place du projet ZIRI, sollicitant une subvention de 45 000 € relative aux actions menées sur le cluster métropolitain Ecoparc, est recevable dans la mesure où il participe au développement économique de l'agglomération bordelaise, qu'il répond aux ambitions du Schéma Métropolitain de Développement Economique de favoriser la structuration et le développement des filières stratégiques de métropole bordelaise,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de nature exceptionnelle pour un montant de 45 000 € TTC à l'association Bordeaux Technowest pour le pilotage du projet ZIRI sur l'Ecoparc de Blanquefort,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer la convention ci-annexée qui fixe les conditions de règlement de l'aide communautaire pour le pilotage du projet ZIRI par l'association Bordeaux Technowest,

Article 3 : les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours de la façon suivante : Chapitre 67- Article 6745 – Fonction 900 – CRB BD00,

Article 4 : de prendre en compte la modification du budget prévisionnel relatif au plan d'actions 2013 mené par l'association Bordeaux Technowest dont le montant s'élève à 1 341 985 € au lieu de 1 395 500 €,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le président de la Communauté urbaine à signer l'avenant à la convention du 11 avril 2013 relatif à la modification du budget prévisionnel du plan d'actions 2013 mené par l'association Bordeaux Technowest.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014</p>
--

M. JEAN-JACQUES BENOIT